



Cloture mitoyenne, pas de nouvelles du propriétaire pour payer

Par **christine_old**, le **26/10/2007** à **14:53**

dans notre reglement du lotissement, les clotures doivent etre mitoyenne.

j'ai écrit au propriétaire du terrain a coté pour partager les frais et avoir son accord pour les travaux

pas de réponse, que faire ?

est il obligé de participer avec nous et comment le lui signifier merci